

DREAL Pays de la Loire,
Service SCTE,
Mme Gaëtane GERGAUD,

Objet : réponse demande pièces complémentaires, exonération cas par cas
Réf. 2022-6004

Meyreuil, le 03 mai 2022

Madame,

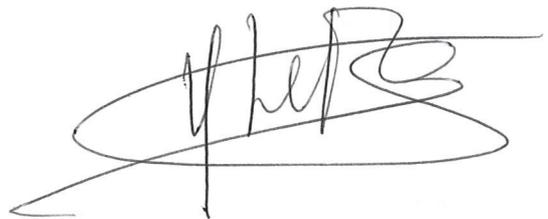
À la suite de votre courrier de demande de pièces complémentaires du 7 avril 2022 concernant notre demande d'exonération au cas par cas, vous trouverez nos réponses en pièces jointes et ci-dessous.

La demande de pièces complémentaires se résume à :

- 1) Dimensions des points de livraison et des tranchées ;
 - 2) Positionnement du SAS 3 zones (3 m²) ;
 - 3) La défense incendie.
- 1) Concernant les points de raccordements, plus précisément les points de livraisons, encore appelés coffrets AGCP, les coffrets ont une dimension de 40 cm par 80 cm au maximum (soit 0.32 m²).
Les tranchées sont standard et respectent la norme NF C15-100, soit une dimension des tranchées pouvant aller de 0.25 m à 1 m de largeur, et de 0.8 m à 1 m de profondeur, en fonction du nombre de câbles dans celles-ci. Nous faisons bien entendu au mieux pour réunir les câbles afin de réaliser le moins de tranchées possible (voir plan de masse).
- 2) Pour ce qui est du positionnement du SAS 3 zones (3 m²), permettant à 100% des intervenants de respecter les consignes sanitaires d'élevage : ce SAS est toujours positionné au plus près des parcours, ce qui permet aux intervenants de sortir du SAS 3 zones directement dans les parcours. Cette proximité du SAS avec les parcours permet qu'aucune contamination n'ait lieu entre le SAS 3 zones et l'entrée de l'intervenant dans le parcours (voir plan en pièce jointe).
- 3) Concernant la réserve de défense incendie : sur ce projet, une retenue d'eau largement supérieure à 120 m³ ainsi qu'une plateforme de pompage sont déjà existantes et utilisées par le SDIS. Nous ne mettrons donc pas de réserve incendie à la charge de NOVAFRANCE Energy sur ce site à la vue de la défense incendie déjà existante et fonctionnelle. De ce fait, comme aucune réserve incendie de 120 m³ ne sera prévue sur ce site, la rubrique 4 du formulaire reste inchangée.

En espérant que vous donnerez une suite favorable à notre demande d'exonération au cas/cas,

Veuillez agréer, Madame, l'expression de notre considération distinguée.



Mr Yves Le Bel
y.lebel@novafranceenergy.com

Pièce jointe :

- Plan projet intégrant les tranchées inter-abris et positionnement du SAS 3 zones.